



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°81-2017-161

PUBLIÉ LE 7 AOÛT 2017

# Sommaire

## **Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest**

81-2017-08-03-005 - DE-N112-PTC-17001 RN 112 Couche de roulement Fermeture de la bretelle de sortie la nuit du mardi 08 août 2017 à 20h00 au mercredi 09 août 2017 à 9h00 (3 pages)

Page 3

Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest

81-2017-08-03-005

DE-N112-PTC-17001

RN 112

Couche de roulement

Fermeture de la bretelle de sortie  
la nuit du mardi 08 août 2017 à 20h00  
au mercredi 09 août 2017 à 9h00

## P R E F E T   D U   T A R N

### ARRETE PREFECTORAL N° 81-2017-08

#### RN 112

Couche de roulement  
Fermeture de la bretelle de sortie

**la nuit du mardi 08 août 2017 à 20h00  
au mercredi 09 août 2017 à 9h00**

**LE PREFET DU TARN,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et autoroutière en vigueur,

VU la note technique du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargé des relations internationales sur le climat, concernant la coordination des chantiers sur le réseau routier national(RRN),

VU L'arrêté préfectoral du 01 mars 2017 portant subdélégations de signature du Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest à ses collaborateurs,

VU la demande du conseil départemental en date du 31 juillet 2017,

VU l'approbation du DESC 2017-040 en date du 03 août 2017

**CONSIDERANT** qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique.

**SUR PROPOSITION DU CHEF DU DISTRICT EST  
DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES SUD OUEST**

**ARRETE**

**Article 1- NATURE, DUREE ET LIEU DES TRAVAUX**

Dans le cadre des travaux de refection de la couche de roulement du giratoire RD85 PR 2+500, la bretelle de sortie de la RN112 vers le RD85 au PR 39+633 sera fermée à la circulation

**la nuit du mardi 08 août 2017 à 20h00  
au mercredi 09 août 2017 à 9h00**

**Article 2 – CONTRAINTES DE CIRCULATION**

- La bretelle de sortie RN112 vers RD85 dans le sens vers Toulouse au PR39+633 sera fermée à la circulation. La déviation se fera par l'échangeur suivant
- En cas d'intempéries ou autres cas de force majeure, les travaux pourront être reportés les nuits suivantes dans les mêmes conditions d'exploitations.

**Article 3 - SIGNALISATION ET PROTECTION DU CHANTIER**

**- Signalisation temporaire :**

La signalisation sera installée et maintenue par le CEI de Castres.

L'ensemble de la signalisation ainsi que celle des personnes et des véhicules sera en tout point conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (*livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire*) éditée par le SETRA.

**- Propreté des lieux :**

Les entreprises engagées dans ces travaux devront maintenir en permanence la propreté, l'état et la viabilité de la chaussée des voies ouvertes à la circulation durant les heures de chantier et lors du repliement des chantiers.

**Article 4 – INFRACTIONS**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 – INFORMATION DES AUTOMOBILISTES**

Afin d'assurer une bonne information sur les restrictions de circulation aux automobilistes, les dates et heures de fermeture de la section concernée seront communiquées par la presse écrite et par voie d'affichage à proximité du chantier et dans les communes intéressées.

**Article 6 – COPIE**

Cet arrêté sera adressé à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn,  
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Tarn,  
Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn,  
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest (CIGT de Toulouse, SPT,  
SIR d'Albi, CEI de Castres, archives District Est),  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Tarn,  
Monsieur le Chef du bureau de la sécurité routière à la Préfecture du Tarn  
Monsieur le Directeur du SAMU,  
Monsieur le Directeur de la FEDERTEEP,

### **Article 7**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Tarn,  
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest,  
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Tarn,  
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié  
au Recueil des Actes Administratifs du Département du Tarn.

Rosières, le 03 aout 2017

Le Préfet du Tarn,

Pour le Préfet du Tarn et par délégation,

Le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud Ouest,

Pour le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud Ouest et par délégation,

Le Chef du District Est,



**Jean-clair YECHE**